Nations Unies S/PV.6639



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6639e séance

Mercredi 26 octobre 2011, à 10 heures
New York

Présidente :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud.	M. Sangqu
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine.	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique.	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation en Libye

11-56443 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Ian Martin.

M. Martin (*parle en anglais*) : Dimanche, j'ai eu le grand privilège de représenter le Secrétaire général à la cérémonie de proclamation de la libération de la Libye organisée à Benghazi, ville d'où était parti le mouvement populaire le 17 février. Une manifestation pacifique organisée ce jour-là par des familles qui demandaient à connaître le sort de leurs proches disparus au cours d'un massacre tristement célèbre perpétré dans une prison allait être réprimée dans le sang. Les civils de toutes les régions de la Libye prirent alors les armes, déclenchant une révolution pour mettre fin à plusieurs décennies de déni des libertés politiques, de violation des droits de l'homme, de corruption et d'inégalités sociales.

La déclaration met fin à un long et douloureux chapitre de l'histoire de la Libye. Quarante ans d'une dictature brutale et d'un gouvernement autocratique ont tragiquement gâché le potentiel de toute une génération, ainsi que les possibilités et ressources considérables qui auraient pu être investies dans la création d'un État-nation moderne et prospère.

La déclaration marque donc un nouveau départ pour le peuple libyen. Même s'il faudra gérer les attentes, les aspirations des jeunes et les sacrifices qu'ils ont faits doivent guider la prochaine phase de transformation de la Libye.

Nous devons nous rappeler que la libération a coûté très cher, que l'on considère les personnes mortes ou mutilées aussi bien que les dommages infligés aux villes et villages qui ont subi le gros des combats, en particulier Misrata, Zawiya, Bani Walid et Syrte. N'oublions pas non plus que la situation sécuritaire reste instable dans certaines parties du sud de la Libye, où persistent des tensions liées à un mélange complexe de loyautés ethniques et politiques dans des régions auparavant marginalisées où la présence de l'État est limitée.

Pour parvenir à la réconciliation et à la guérison nationales, il faut commencer par reconnaître les souffrances ressenties par tous les Libyens au cours de ce conflit qui a duré huit mois, et répondre à leurs besoins pour leur permettre de reconstruire leurs vies.

Il y a plusieurs semaines, compte tenu de la large reconnaissance internationale du Conseil national de transition et des signes montrant clairement qu'il jouissait de l'appui de l'écrasante majorité des Libyens, le Secrétaire général a appelé les derniers partisans de l'ancien régime à cesser les combats. Malheureusement, à Syrte, Bani Walid et Sabha, ils n'ont pas obtempéré, et les dernières semaines de conflit ont accru le nombre de morts et de blessés graves, les souffrances des civils, les déplacements et la destruction.

Nous avons appelé toutes les parties à respecter les droits de l'homme alors que les affrontements touchaient à leur fin, et avons lancé des appels à l'adresse des membres du Conseil national de transition lui-même pour qu'il n'y ait aucun acte de vengeance, même contre les responsables de crimes de guerre et autres violations graves. Nous avions espéré que Mouammar Kadhafi et d'autres ayant la responsabilité la plus lourde pour ces crimes seraient capturés et traduits en justice.

Cependant, Mouammar et Motassim Kadhafi ont été maltraités et tués dans des circonstances qui exigent une enquête. En outre, d'autres informations troublantes indiquent que des meurtres s'apparentant à des crimes de guerre ont été commis par les deux camps au cours de la bataille finale pour Syrte. Ces meurtres étaient contraires aux ordres du Conseil national de transition, et nous nous félicitons que ce dernier ait annoncé l'ouverture d'une enquête.

Ces meurtres relèvent également de la compétence de la commission internationale d'enquête mandatée par le Conseil des droits de l'homme. La période couverte par le mandat de la commission n'a commencé qu'en février de cette année et ne s'étend donc pas à la myriade de violations des droits de

l'homme commises pendant la période qui a suivi la prise du pouvoir par Mouammar Kadhafi en 1969. Ce sera néanmoins une lourde tâche pour la commission. Les preuves se sont accumulées concernant les homicides délibérés de prisonniers commis par le régime de Kadhafi pendant le conflit, y compris pendant ses derniers jours à Tripoli, ainsi que certains abus commis par les combattants révolutionnaires.

Pendant ce temps, le lieu où se trouvent actuellement les deux autres personnes inculpées par la Cour pénale internationale, Saif al-Islam Kadhafi et Abdullah al-Senoussi, demeure incertain. La responsabilité incombe au Conseil national de transition de faire en sorte que, s'ils sont capturés sur le territoire libyen, ils soient traités conformément au droit international humanitaire, et il y va de la responsabilité de tous les signataires du Statut de Rome de veiller à ce qu'ils soient arrêtés et traduits devant la Cour pénale internationale.

J'ai déjà informé le Conseil que les organismes humanitaires des Nations Unies se préparaient à la fin des hostilités en prépositionnant des approvisionnements de secours près des dernières zones de conflit. Le Représentant spécial adjoint et Coordonnateur humanitaire s'est rendu à Syrte lundi, ouvrant la voie à des missions dans cette ville ainsi qu'à Bani Walid, missions qui viennent juste d'être envoyées. Elles signalent que les volumes actuel des réserves est jugé suffisant pour fournir une réponse immédiate, notamment pour la nourriture, les produits non alimentaires et l'eau potable. Les priorités sont les suivantes : restauration des services d'électricité et d'eau, nettoyage rapide des restes explosifs de guerre, et remise en état de logements pour les résidents de retour. De nombreux bâtiments ont été détruits, et le problème du logement sera sérieux, constituant un frein au retour. Le Conseil national de transition a souligné son inquiétude en la matière et considère diverses solutions en coordination avec les partenaires internationaux.

Les Libyens ont fait montre d'une force de résistance exceptionnelle et d'une forte capacité à répondre à la plupart des besoins humanitaires de la population dans les zones touchées par le conflit. Pour les soutenir, le Coordonnateur humanitaire a pris des mesures afin de s'assurer que les besoins résiduels des groupes vulnérables seront encore satisfaits lorsque les actions humanitaires d'ensemble en Libye toucheront à leur fin.

À Syrte, le Coordonnateur humanitaire a de nouveau exprimé notre préoccupation quant à la sécurité du retour des civils dans leurs villes d'origine. La surveillance et le plaidoyer auprès des autorités centrales et locales en vue d'assumer la protection des groupes perçus par les Libyens comme ayant soutenu l'ancien régime pendant le conflit vont se poursuivre, dans le cadre des efforts de réconciliation nationale.

Avec la fin de l'ère Kadhafi, la nouvelle Libye peut aller de l'avant pour construire un État-nation moderne, fondé sur les principes qu'a embrassés la révolution, à savoir la démocratie, les droits de l'homme, l'état de droit, la responsabilité, le respect des droits des minorités, l'autonomisation des femmes et la promotion de la société civile, tout en affrontant le passé par le biais de processus judiciaires appropriés en quête de la vérité. En dépit des violations commises dans le feu de la bataille, je pense que les chefs du Conseil national de transition se sont effectivement engagés, comme la déclaration de libération l'a de nouveau souligné, à éviter la vengeance, à parvenir à la réconciliation, et à surmonter la manipulation du tribalisme et du régionalisme – que l'ancien dictateur encourageait pour asseoir son propre pouvoir –, garantissant ainsi que le passé ne se répétera jamais.

Avec la déclaration de libération annoncée dimanche, le compte à rebours a commencé pour ce qui est des engagements que le Conseil national de transition a pris dans sa déclaration constitutionnelle. Tout d'abord, un gouvernement provisoire doit être établi dans les 30 jours, et la difficulté est de former une administration sans exclusive possédant également le savoir-faire nécessaire pour être en mesure de diriger et d'agir dans les secteurs clefs, notamment la sécurité publique, les services de base, l'économie et la gestion financière. Puis, dans les 90 premiers jours, il faudra adopter une loi électorale et créer un organe de gestion électorale, et dans les 240 jours élire un congrès national pour donner une légitimité démocratique au nouveau Gouvernement et à l'organe chargé de rédiger une constitution.

Ici, la tâche n'est ni uniquement ni même essentiellement technique, malgré le défi que pose la tenue des premières élections en Libye depuis plus de 45 ans. D'abord et avant tout, il est nécessaire d'entamer une vaste consultation, notamment avec la société civile, qui établira un consensus sur le système électoral pour cette première élection, et sur d'autres questions clefs qui doivent être fixées dans le cadre de la loi électorale, et de mettre sur pied un organisme de

gestion des élections dont l'indépendance et l'intégrité ne pourront être contestées par personne.

Depuis le début de son mandat, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), soutenue par deux visites du directeur de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Conseil national de transition et avec ses sous-commissions juridique et politique sur le processus électoral, en particulier concernant la loi électorale et le futur organisme de gestion des élections. Il est clairement ressorti de nos rencontres avec la société civile que celle-ci était déterminée à intervenir de près dans les discussions en cours sur la loi électorale, et dans les efforts visant à promouvoir l'éducation civique. Le travail a également commencé pour définir cadre d'établissement des listes électorales.

Notre engagement va s'intensifier à mesure que le Conseil national de transition fixera plus clairement les responsabilités sur les questions électorales. Nous voyons qu'on attend beaucoup de l'ONU, qui est très largement considérée comme le garant essentiel de l'intégrité du processus électoral, même si ce sont les Libyens qui doivent parvenir à un accord sur le système électoral et d'autres éléments essentiels de la loi électorale.

À Benghazi et à Tripoli, les cérémonies de libération ont comporté des engagements publics et les premières remises d'armes par les groupes armés. Bien que symboliques et limitées par nature, celles-ci ont montré publiquement que la question constitue une priorité du programme du Conseil national de transition et du prochain gouvernement. Un large consensus s'est fait jour sur la nécessité d'enlever immédiatement toutes les armes lourdes des centres urbains, ce à quoi fera suite la collecte d'armes légères. Il importe tout autant de procéder à un redéploiement progressif des brigades loin des centres de population, parallèlement à la mise en place des mécanismes convenus pour assurer la sécurité dans les grandes villes.

Certaines avancées positives ont été enregistrées à Tripoli sous l'autorité du Comité suprême de la sécurité créé par le Conseil national de transition, en coordination avec les Ministères de l'intérieur et de la défense. Nous espérons que les ministères du nouveau gouvernement s'inspireront de ces avancées. Leur défi sera d'offrir rapidement des perspectives d'avenir aux combattants, de leur apporter une aide pour qu'ils reprennent une vie civile normale, ou de les intégrer dans une force de police et une armée nationale professionnelles.

Dans mon dernier exposé, j'avais souligné le grave problème hérité du régime de Kadhafi, qui a gaspillé les richesses de la Libye pour acquérir d'énormes quantités d'armes et de munitions, ce qui n'a profité qu'aux fournisseurs d'armes et représente maintenant une menace pour la Libye et l'ensemble de la région. La MANUL continue de faciliter la coordination entre les autorités libyennes, les organisations internationales compétentes – notamment l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) – et les États Membres en offrant son assistance concernant les armes chimiques et les matières nucléaires, ainsi que les autres armes non classiques.

Le Ministre des affaires étrangères et d'autres centres de liaison gouvernementaux, en collaboration avec la MANUL, facilitent l'organisation des visites des inspecteurs de l'OIAC et de l'IAEA dans les prochains jours. S'il est vrai que les forces du CNT semblent avoir pris le contrôle de tous les sites contenant des matières chimiques et nucléaires, la question d'un commandement et d'un contrôle centralisés reste problématique. De toute évidence, il y a d'autres sites où sont stockées des armes ou des matières chimiques non déclarées jusqu'à présent, et le Gouvernement s'apprête à informer officiellement l'OIAC de leur existence.

Sous le régime de Kadhafi, la Libye a accumulé le plus grand stock connu jusqu'à présent des missiles sol-air portatif tiré à l'épaulé, connus sous le nom de système antiaérien portable à dos d'homme (MANPADS), parmi tous les pays qui ne fabriquent pas ce genre d'armes. Des milliers de ces missiles ont été détruits pendant les opérations de l'OTAN. Cependant, je dois indiquer au Conseil que nous sommes de plus en plus préoccupés par le pillage et la prolifération éventuelle des MANPADS, ainsi que de munitions et de toutes sortes de mines en grande quantité, ce qui aurait des implications très graves aux niveaux national et régional. Des partenaires internationaux collaborent avec le Ministère de la défense en vue d'identifier les sites où sont stockés les MANPADS, principalement dans l'est de la Libye. Il reste encore des centaines de sites de ce genre à visiter.

En outre, la prévalence de mines posées récemment, en particulier autour de Zintan, Brega et Ajdabiya, mais aussi dans certaines parties du massif du Nefoussa, demeure une source de grave préoccupation. Les opérations de déminage, ainsi qu'un financement immédiat à cet effet, constituent une priorité fondamentale pour les Nations Unies. Il faut s'occuper sans tarder du problème de quantités importantes d'engins non explosés et de stocks de munitions à Syrte et à Bani Walid. À Tripoli, il y aurait de nombreux stocks dans les quartiers résidentiels, notamment dans des écoles et des hôpitaux, qui auraient été transférés par les forces de Kadhafi pour les mettre à l'abri des frappes aériennes. La plupart de ces stocks ne sont toujours pas sécurisés.

Tout naturellement, les mouvements d'armes à travers les frontières sont une source de grave préoccupation pour les voisins de la Libye et au-delà. Par ailleurs, les événements survenus en Libye ont également d'autres conséquences, comme la sortie massive d'individus – pas seulement des travailleurs migrants, mais aussi des éléments armés de l'ancien régime – et suscitent de l'inquiétude à propos des ressortissants de pays tiers qui sont encore sur place. L'ONU, en collaboration avec l'Union africaine, va aider les pays voisins de la Libye à régler ces questions.

À l'intérieur de la Libye, le CNT a pris des mesures en vue de transférer des brigades aux autorités publiques compétentes la responsabilité d'assurer la prise en charge des détenus. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour régulariser les procédures de détention, prévenir les mauvais traitements et réexaminer les dossiers afin de libérer sans tarder tous ceux dont la détention ne doit pas être prolongée. Cette semaine, les premiers conseillers de la MANUL en matière de droits de l'homme vont commencer à contribuer aux efforts des organisations humanitaires, en faisant des recommandations et en donnant des conseils sur les mesures à prendre pour régler cette question urgente. Nous allons donner suite à la visite de hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en formulant des observations sur les projets de loi relatifs à la justice transitionnelle et des recommandations concernant de larges consultations avec la société civile, ainsi qu'en essayant de mobiliser de l'aide pour la Commission nationale sur les personnes disparues, qui fait face à de grandes difficultés.

Une fois que le nouveau gouvernement provisoire aura été formé et aura mis en place ses mécanismes de coordination de l'aide internationale, nous allons discuter avec lui de la voie à suivre, par le biais d'un processus d'évaluation des besoins, coordonné et mené par les Libyens. De nombreux acteurs internationaux sont disposés à prêter leur assistance, mais les autorités insistent – et à juste titre – sur le fait qu'il appartient aux Libyens de mettre en place le cadre nécessaire et de prendre en charge ce processus. Elles nous assurent qu'elles souhaitent que l'ONU soit leur partenaire le plus important dans la coordination de l'aide internationale.

Moins de six semaines après la délivrance du mandat de la MANUL, parmi les 36 membres du personnel recruté sur le plan international, nous comptons déjà des experts dans les domaines prioritaires où notre assistance a été requise. Le Ministère des affaires étrangères a officiellement mis à notre disposition un complexe de bureaux qui est parfaitement indiqué pour servir de siège à notre Mission et le personnel d'appui de la mission travaille d'arrache-pied pour que nous puissions occuper ces locaux le plus rapidement possible. Les discussions préliminaires devraient déboucher sur un accord sur le statut de la mission, après l'entrée en fonction du gouvernement provisoire. À ce moment-là, nous pourrons entamer des discussions plus détaillées sur le rôle et les conditions de travail à plus long terme de la MANUL. Nous ferons rapport au Conseil sur les prochaines étapes à mesure que la situation deviendra plus claire, mais vu les retards jusqu'à présent, nous devrons probablement demander une prorogation du mandat initial de trois mois de la MANUL afin de disposer de quelques mois supplémentaires pour mener à bien cette évaluation.

Même si la libération est maintenant achevée, le peuple et le prochain gouvernement devront faire face à des défis de taille. Par conséquent, il importe que la communauté internationale continue de faire preuve de mesure et d'une attention soutenue dans ses rapports avec les autorités libyennes au cours de cette période de transition, tout en veillant à ne pas s'écarter des priorités immédiates définies par ces autorités et à ne pas essayer de leur imposer des objectifs trop ambitieux ou des programmes à très long terme.

Quand mes collègues et moi-même suivons les déclarations des membres du CNT, des représentants du Gouvernement et de la société civile, nous constatons que leurs priorités sont les mêmes. En plus de la sécurité et des élections, qui ont été déjà mentionnées, ces priorités portent également sur la

gestion des finances publiques, y compris la préparation urgente d'un budget pour 2012, l'élaboration de nouvelles règles pour garantir la transparence budgétaire et la spécification des besoins en liquidités.

Une autre priorité importante est le lancement d'un processus de réconciliation nationale et d'une démarche cohérente, sous la conduite du CNT, en vue de régler toutes les questions de droits de l'homme et de justice transitionnelle qui sont apparues ces dernières semaines et qui continueront de représenter un lourd défi dans les mois à venir.

Par-dessus tout, nous devons accompagner le CNT dans sa gestion des processus politiques difficiles, notamment s'agissant de mettre en œuvre la feuille de route énoncée dans la déclaration constitutionnelle, et de répondre aux attentes socioéconomiques croissantes du peuple libyen.

Quand un pays auquel on a refusé de mettre en place la plupart des institutions d'un État véritablement démocratique fait face à de si lourds défis, il serait facile de sombrer dans le pessimisme. En effet, il serait naïf de croire que le chemin à parcourir ne sera pas semé d'embûches.

Cependant, les Libyens soulignent à juste titre combien nous avons été agréablement surpris – et peut-être eux aussi – par ce qu'ils ont déjà accompli. Ils l'ont fait en témoignant à un degré extraordinaire de responsabilité civique et grâce aux initiatives prises par les femmes et les hommes, et en particulier par la jeunesse. Les Libyens ont peut-être des leçons à apprendre de nous sur les détails de la démocratie, mais ils peuvent aussi nous apprendre beaucoup sur l'esprit démocratique. Ils ont exprimé à maintes reprises leur reconnaissance à l'ONU pour les mesures prises par ce Conseil par le biais des résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011), à l'OTAN et aux autres pays qui sans être membres de l'OTAN ont agi dans le cadre de ce mandat, mais ils sont également fiers d'avoir fait leur révolution et sont déterminés à préserver leur souveraineté dans la construction de leur avenir. Ils ne doutent nullement que l'ONU va appuyer ce processus qu'ils comptent diriger eux-mêmes, et nous devons répondre à leurs attentes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Martin de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de la façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil pour ce mois. En fait, je suis ravi de voir une amie et une représentante d'un pays frère africain diriger les travaux du Conseil.

Je voudrais exprimer nos remerciements au Secrétaire général, à tous les membres du Conseil de sécurité et à tous les États qui ont soutenu la Libye et le peuple libyen au cours de ces derniers mois, alors que nous traversions de lourdes épreuves.

Le 20 octobre, la Libye a déclaré qu'elle s'était libérée du régime dictatorial du colonel Kadhafi après l'assassinat de celui-ci, qui a été annoncé le 23 octobre.

Ici, je tiens à adresser les remerciements du peuple libyen à tous ceux qui ont contribué aux efforts de notre peuple, soit par la fourniture d'armes, de produits alimentaires, de médicaments, soit en soignant les blessés, ainsi que ceux qui ont participé à la mise en œuvre de la zone d'exclusion aérienne et à la protection des civils. Il ne fait aucun doute que sans cette solidarité et l'appui dont il a bénéficié, le peuple libyen n'aurait pas pu faire ce qu'il a fait. Le nombre de victimes aurait été bien plus important que celui enregistré.

Je voudrais dire qu'en dépit de l'action exceptionnelle menée par l'alliance internationale pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne, et protéger les civils – et l'ensemble du peuple libyen apprécie ces efforts et lui en est très reconnaissant –, le peuple libyen, par nature, abhorre toute atteinte à sa souveraineté. Il considère que la présence étrangère dans son espace aérien affaiblit en quelque sorte sa souveraineté, même s'il sait que cela était nécessaire et indispensable. Le peuple libyen a le sentiment que chaque jour où le contrôle étranger de son espace aérien se poursuit constitue une atteinte à sa souveraineté, en particulier après la proclamation de sa libération, le 23 octobre.

Dans ce contexte, je tiens à faire savoir à tous que le peuple libyen attend la levée de l'interdiction de survol de la Libye et la fin du mandat de protection des civils autorisé au titre de la résolution 1973 (2011) le plus rapidement possible. D'après nos premières évaluations, la date du 31 octobre semble logique pour mettre fin à ce mandat.

Cependant, en l'absence de décision officielle du Conseil national de transition et compte tenu

d'annonces contradictoires et de certains avis selon lesquels nous aurions besoin d'autres évaluations de la situation du pays en matière de sécurité ainsi que pour établir la capacité de la Libye de contrôler ses frontières, nous demandons au Conseil de sécurité de donner la possibilité au Conseil national de transition de prendre une décision à cet égard et de l'en informer officiellement. Je pense que cela ne devrait prendre que quelques jours et pourrait même être fait avant le 31 octobre.

Comme le Conseil le sait, la Libye est un vaste pays, ses forces aériennes n'ont pas encore été mises en service opérationnel, et l'ensemble du peuple libyen reproche au Conseil national de transition d'avoir pris du retard dans le rétablissement de l'armée nationale libyenne, qui constitue le seul service capable de préserver la souveraineté du pays, de contrôler ses frontières et de garantir également la sécurité des civils. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de ne pas prendre de décision précipitée et, évidemment, nous ne nous tarderons pas à l'informer de la décision officielle du Conseil national de transition qui, nous l'espérons, sera prise avant la fin du mois.

La proclamation de la libération de la Libye marque le début d'une nouvelle phase, une phase durant laquelle nous aspirons à une Libye démocratique, une Libye qui respecte les droits de l'homme, une Libye qui garantisse les libertés fondamentales des citoyens, une Libye qui croie au pluralisme, une Libye tournée vers l'avenir sans que le passé la ramène en arrière, une Libye qui aspire à l'établissement de relations équilibrées et équitables avec ses voisins et tous les États du monde. À l'évidence, cette phase sera difficile, en particulier dans un pays tel que la Libye qui ne dispose pas des institutions nécessaires. C'est pourquoi l'appui que nous a apporté la communauté internationale durant la lutte menée pour renverser la dictature nous sera encore nécessaire durant la prochaine phase en vue de construire un État démocratique, d'œuvrer pour le développement, le bien-être de notre peuple et la reconstruction de notre pays.

Beaucoup a été dit en ce qui concerne les violations des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est des circonstances dans lesquelles Mouammar Kadhafi a été tué ou est mort. Je tiens à assurer le Conseil de sécurité que nous ne tolérerons aucune violation des droits de l'homme. Chacun sait à quel point les Libyens nourrissaient de la haine envers le colonel Kadhafi en raison des crimes et des atrocités qu'il a commis contre le peuple libyen. Néanmoins, s'il apparaît que les droits de Mouammar Kadhafi ou de n'importe qui d'autre ont été violés, les auteurs de ces violations devront répondre de leurs actes.

D'après les informations et les premiers résultats des enquêtes à notre disposition, le colonel Kadhafi aurait été blessé au cours de l'accrochage entre ses partisans et les révolutionnaires. Lorsqu'il a été capturé, il saignait de la tête et du ventre. Il serait mort à son arrivée à l'hôpital de Misratah. D'après les premières informations disponibles, aucun révolutionnaire n'aurait tiré sur lui après sa capture. Toutefois, une commission d'enquête indépendante a été créée pour établir les faits et ses résultats seront annoncés une fois l'enquête terminée.

S'agissant de la mission de l'ONU, je tiens à remercier M. Ian Martin, Représentant spécial du Secrétaire général, de l'important exposé qu'il nous a présenté, un exposé complet traitant de toutes les questions. Il a parfaitement expliqué quels étaient les besoins du Gouvernement libyen, ou pour lesquels le Gouvernement libyen aura besoin de l'assistance de l'ONU à l'avenir.

Il sera certainement très difficile pour la MANUL de commencer ses activités dès maintenant, puisque que nous sommes en train de former le Gouvernement de transition. Cependant, ce dernier sera bientôt en place – dans les deux prochaines semaines. La Mission pourra alors travailler plus aisément en coopération avec tous les secteurs et entités libyens. En outre, un département spécifique, au sein du Ministère des affaires étrangères, sera chargé de faciliter le travail de la MANUL.

Nous avons bien entendu besoin de l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et de ses experts en cette période critique. Nous reviendrons bientôt au Conseil pour lui faire connaître la décision officielle du Conseil national de transition s'agissant du mandat, conformément à la résolution 1973 (2011) sur la protection des civils et la zone d'exclusion aérienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.